

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/02/21/2013029243/justel>

Dossier numéro : 2013-02-21/22

Titre

21 FEVRIER 2013. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition des plates-formes de concertation visées aux articles 23 et 23<bdi>bis du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, à la désignation des membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse et des membres des plates-formes de concertation, aux indemnités allouées à ceux-ci et au fonctionnement des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 05-03-2019 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 02-04-2013 page : 20412

Entrée en vigueur : 12-04-2013

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ACF 2019-01-16/12, art. 13, 002; En vigueur : 01-01-2019>